



Protocole d'inclusion des personnes trans de Patinage Canada

Division / Service du ou des responsables du protocole	Sport sécuritaire
Date d'entrée en vigueur	Le 25 janvier 2023
Date de la dernière révision	Le 25 janvier 2023

Adapté de Créer des environnements inclusifs pour les participants transgenres dans le sport canadien, Centre canadien pour l'éthique dans le sport (2016).

<https://cces.ca/sites/default/files/content/docs/pdf/cces-transinclusionpolicyguidance-f.pdf>

L'équité, la diversité et l'inclusion sont des éléments fondamentaux, conformes aux valeurs de Patinage Canada, et représentent un principe de Sport pur. En tant qu'organisation, nous reconnaissons que le fait d'avoir des participants plus diversifiés, dans le sport du patinage artistique, ne fera que renforcer notre organisation et la communauté du patinage dans son ensemble. Par conséquent, notre organisation s'engage pleinement à offrir à tous un environnement sûr, accueillant et respectueux, indépendamment de toute différence réelle ou perçue fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, la langue, le genre, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre ou le handicap.

Patinage Canada reconnaît que la discrimination, l'abus, les préjugés ou le harcèlement, qui sont fondés sur des attributs personnels, y compris l'identité et l'expression de genre, enfreignent les droits de la personne et, ainsi, ne seront pas tolérés. Notre organisation s'engage pleinement à mettre en application des politiques et des pratiques inclusives, qui assurent que les personnes trans-identifiées peuvent participer dans un environnement sécuritaire, ouvert et accueillant, dans notre communauté du patinage.

But

À l'appui de son engagement dans le cadre de notre Programme national de sport sécuritaire, Patinage Canada a élaboré le Protocole d'inclusion des personnes trans de Patinage Canada, afin d'aider à mieux comprendre les expériences de ces personnes, les protocoles pour respecter les droits des participants trans dans la discipline du patinage et les considérations et les exigences clés pour appuyer un environnement d'inclusion et libre de discrimination, dans le patinage, pour les personnes de diverses identités de genre.

Portée

Le présent protocole s'applique à tous :

- les employés, les administrateurs et les cadres;
- les membres, les adhérents, les bénévoles aux événements et les sections.



Conformément aux lignes directrices sur l'admissibilité énoncées dans le présent protocole, celui-ci s'applique uniquement à tous les événements et activités au niveau national de patinage de Patinage Canada.

La participation aux événements relevant de la compétence de l'ISU ou de l'organisation de jeux internationaux se conformera aux lignes directrices d'admissibilité établies par l'ISU ou l'organisation de jeux internationaux.

Définitions

Certains termes utilisés dans la présente ne prennent pas la majuscule; toutefois, les termes suivants auront les significations énoncées ci-dessous. Aux fins de la présente politique, toute utilisation du singulier comprend aussi le pluriel et vice versa.

abus : actes causant du tort, ayant le potentiel de causer du tort ou qui menacent de causer du tort à une personne, y compris de nature physique, psychologique et sexuelle.

allié : terme utilisé pour décrire une personne qui appuie les personnes LGBT. Le terme comprend les alliés qui ne sont pas des personnes LGBT, ainsi que les membres de la communauté LGBT qui s'appuient mutuellement, par exemple une lesbienne qui est une alliée de la communauté bisexuelle.

athlète : toute personne qui dispute une compétition de patinage au niveau international (voir la définition de patineur).

conseil : conseil d'administration de Patinage Canada.

règlements administratifs : règlements administratifs de Patinage Canada, tel qu'ils sont modifiés et qui sont, de temps à autre, en vigueur.

PCA : Programme canadien antidopage, tel qu'il est mis en œuvre et géré par le CCES.

CCES : Centre canadien pour l'éthique dans le sport, un organisme indépendant, national et sans but lucratif. Le CCES est responsable de la mise en œuvre et de la gestion du Programme canadien antidopage (PCA).

chef de la direction générale : poste à Patinage Canada, dont le titulaire est nommé par le conseil d'administration.

cisgenre (adjectif) : personne dont l'identité de genre correspond à son sexe assigné à la naissance.

club : conformément aux règlements administratifs, une organisation à but non lucratif qui a pour but général d'offrir des programmes de Patinage Canada et qui est administrée par un conseil d'administration bénévole.



entraîneur : conformément aux règlements administratifs, personne experte en patinage qui possède la qualification requise du Programme national de certification des entraîneurs, pour offrir un service rémunéré aux clubs et écoles de patinage sanctionnés de Patinage Canada, tant sur glace que hors glace. Ces personnes se sont inscrites, ont versé le plein montant de leurs cotisations et ont satisfait à toutes les exigences de l'inscription des entraîneurs professionnels établies, chaque année, par Patinage Canada.

administrateur : personne élue ou nommée au conseil, conformément aux règlements administratifs.

discrimination : comportement ou harcèlement consistant en un traitement différent et préjudiciable, réel ou perçu, inéquitable, défavorable ou sinon inapproprié ou l'impact d'une personne en raison d'une caractéristique personnelle (collectivement appelée « motifs illicites »), comme l'énonce le Code des droits de la personne de l'Ontario (et des motifs similaires illicites dans la Loi canadienne sur les droits de la personne), en vigueur et modifié de temps à autre, y compris, mais sans s'y limiter, la race, l'origine ancestrale, nationale ou ethnique, la citoyenneté, la couleur, la religion, l'âge, la croyance, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, la situation familiale, l'état matrimonial, les caractéristiques génétiques, le handicap, le registre des infractions et toute autre caractéristique interdite par la loi. La discrimination n'exige pas l'intention de causer un préjudice.

employé : personne embauchée par Patinage Canada, de façon permanente à plein temps ou à court terme ou de façon temporaire ou contractuelle pour une période déterminée. Les employés peuvent également inclure certains entrepreneurs indépendants qui, bien qu'ils ne soient pas à vrai dire des employés au sens du droit du travail ou du droit fiscal applicable, ont été identifiés comme étant assujettis à cette politique.

genre : relation complexe entre les traits physiques et l'image interne de soi, comme être masculin, féminin, les deux ou ni l'un ni l'autre, mais aussi l'image externe et les comportements liés à cette perception. Le sexe biologique et le genre sont différents, car le genre n'est pas intrinsèquement lié à l'anatomie physique.

binarité de genre : système de classification par sexe dans lequel les gens sont classés comme étant soit des personnes masculines ou féminines. On s'attend à ce que ces genres correspondent au sexe à la naissance – masculin ou féminin. Dans le système binaire de genre, il n'y a pas de place pour l'interprétation, pour vivre entre les sexes ou pour traverser le binaire. Le système binaire de genre est rigide et restrictif pour les personnes dont le sexe assigné à la naissance ne correspond pas à leur identité ou expression de genre ou que leur genre est fluide et non fixe.

expression de genre : façon dont une personne se présente publiquement ou exprime son genre, ce qui peut comprendre le comportement et l'apparence extérieure comme les vêtements, la coiffure, le maquillage, le langage corporel et la voix. Le nom et le pronom que choisit une personne représentent aussi des façons communes d'exprimer le genre. Les autres perçoivent le genre de la personne par le biais de ces attributs.



identité de genre : sensation intérieure et individuelle du genre d'une personne. Il s'agit du sentiment d'être une fille/femme ou un garçon/homme, les deux, ni l'un ni l'autre ou de se situer quelque part le long du spectre du genre. L'identité de genre d'une personne peut correspondre ou non au sexe qui lui a été assigné à la naissance.

personne : employés et personnes de quelque façon affiliés, liés ou engagés dans des activités, des événements, des compétitions et des programmes avec Patinage Canada ou accueillis par Patinage Canada, y compris, mais sans s'y limiter, les patineurs/athlètes, les entraîneurs, les officiels, le personnel de soutien des athlètes (tel qu'il est défini dans la présente politique), les cadres de Patinage Canada, les administrateurs du conseil d'administration, les membres des comités permanents du conseil, les dirigeants de Patinage Canada, les membres des comités opérationnels de Patinage Canada, les clubs, les écoles de patinage, les sections, les bénévoles d'événements, les anciens de Patinage Canada, les intronisés au Temple de la renommée de Patinage Canada et les spectateurs.

CIO : Comité international olympique, qui est au cœur même du sport mondial, appuyant tous les intervenants du Mouvement olympique, par la promotion de l'olympisme dans le monde entier et supervisant la célébration régulière des Jeux olympiques. Le CIO s'est également engagé à promouvoir le sport dans la société, à renforcer l'intégrité du sport et à soutenir les athlètes non dopés et d'autres organisations sportives.

ISU : Union internationale de patinage, une fédération internationale de sport exclusive, reconnue par le Comité international olympique (CIO), pour l'administration à l'échelon international des sports du patinage artistique et du patinage de vitesse. L'ISU se compose d'un certain nombre d'associations nationales appelées membres de l'ISU, qui gèrent les sports de l'ISU, au niveau national, et reconnaissent que toutes les questions d'ordre international relèvent de l'entière juridiction et du contrôle exclusif de l'ISU. L'ISU est responsable de ses règles et de ses procédures antidopage, tel qu'elles sont compilées en vertu du Code mondial antidopage, qui s'applique à toutes les activités de patinage qui relèvent de l'ISU.

intersexué (adjectif) : terme général utilisé pour décrire une personne dont l'anatomie reproductive ou sexuelle, les chromosomes ou les niveaux d'hormones ne semblent pas correspondre aux définitions typiques du garçon ou de l'homme ou de la fille ou de la femme. L'intersexualité est une catégorie socialement construite qui reflète la variation biologique réelle (Intersex Society of North America). L'intersexualité est une étiquette de sexe attribuée, non une identité de genre, et les personnes intersexuées ont une gamme d'identités de genre et d'orientations sexuelles.

loi : législation, loi, règlement, politique, règle et code de conduite établis par le gouvernement, l'autorité légale ou réglementaire ou toute association autoréglémentée du secteur d'activité à laquelle Patinage Canada accepte ou a accepté d'être lié.



LGBTQI2S (lesbiennes, gais, bisexuels, transsexuels/transgenres, allosexuels, intersexués et bispirituels) : acronyme souvent utilisé comme terme générique pour englober un large spectre d'identités liées au genre et à l'attraction. Il existe différents acronymes que les gens utilisent (p. ex., LGBT+, LGBTQ, LGBTQ+); cet acronyme particulier comprend expressément les personnes intersexuées et bispirituelles.

direction : groupe de personnes qui sont des cadres supérieurs de Patinage Canada, qui peuvent être quotidiennement responsables de la gestion d'autres personnes et qui demeurent responsables des principales fonctions administratives, créant la stratégie opérationnelle et assurant l'atteinte des objectifs opérationnels. L'équipe de direction relève du chef de la direction générale.

membre : conformément aux règlements administratifs, chaque personne qui satisfait aux exigences de l'une des trois catégories de membres définies à l'article 3 des règlements administratifs et qui a été dûment admise comme membre de Patinage Canada (*ce qui inclut les entraîneurs, les clubs et les écoles de patinage*).

genre non binaire/non conforme au genre : personne dont l'identité ou l'expression de genre ne correspond pas aux attentes sociales et culturelles du genre, fondées sur le genre assigné à la naissance. Les personnes qui s'identifient comme non binaires, de genre allosexuel ou non conformes au genre peuvent passer d'un genre à l'autre, s'identifier à plusieurs genres ou rejeter la binarité de genre ou le genre en entier. Les personnes non conformes au genre ou de genre non binaire peuvent ou non s'identifier comme trans.

cadre : conformément aux règlements administratifs, président et tout autre cadre que le conseil peut déterminer par résolution ordinaire.

organisation : signifie Patinage Canada.

président : conformément aux règlements administratifs, le président du conseil d'administration et un cadre de Patinage Canada.

adhérent : personne qui est inscrite par un club ou une école de patinage à Patinage Canada et qui est assujettie à tous les règlements et politiques applicables de Patinage Canada, mais qui n'est pas un membre; et (ii) une personne qui participe à une activité donnée, commanditée, soutenue, sanctionnée ou reconnue par Patinage Canada et qui est inscrite directement à Patinage Canada, mais qui n'est pas un membre.

section : conformément aux règlements administratifs, organisme constitué en société ou organisé dans une province ou un territoire particulier (et, dans certains cas, une combinaison de ceux-ci), stratégiquement conforme à Patinage Canada, qui peut recevoir des fonds d'autorités gouvernementales provinciales ou territoriales et être assujetti aux programmes de reconnaissance des sports et aux dispositions de paiements de transfert applicables. Chaque section doit respecter les exigences de gouvernance et de fonctionnement de sa province ou de son territoire respectif et est responsable du patinage dans sa province ou son territoire respectif.



patineur/patineuse : conformément aux règlements administratifs (i) personne qui est inscrite dans un club ou une école de patinage de Patinage Canada et qui est assujettie aux règles, règlements et politiques applicables de Patinage Canada, mais qui n'en est pas membre et (ii) personne qui est engagée dans une activité offerte, parrainée, soutenue, sanctionnée ou reconnue par Patinage Canada et inscrite directement à Patinage Canada, mais qui n'en est pas membre.

sexe : classification des personnes comme garçons/hommes, filles/femmes ou intersexuées. Le sexe est généralement assigné à la naissance en fonction d'une évaluation de l'appareil génital, des hormones, des chromosomes et des autres caractéristiques physiques de la personne.

orientation sexuelle : terme utilisé pour décrire l'attraction sexuelle ou émotionnelle de personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles, pansexuelles et hétérosexuelles. L'identité de genre d'une personne est fondamentalement différente de son orientation sexuelle et n'a aucun rapport avec l'orientation. Une personne qui se dit trans ne prédit ni ne révèle rien de son orientation sexuelle. Une personne trans peut s'identifier comme gaie, lesbienne, allosexuelle, hétérosexuelle, bisexuelle ou asexuelle, tout comme les gens qui ne s'identifient pas comme trans.

école de patinage : conformément aux règlements administratifs, organisation autre qu'un club dont l'exploitation a pour but général d'offrir des programmes de patinage de Patinage Canada.

tiers fournisseur de services : personne ou personne morale ayant une relation d'affaires de n'importe quel genre avec Patinage Canada (par exemple, commanditaires, partenaires, bénévoles aux événements, etc.).

transgenre ou trans (adjectif) : terme général qui décrit les personnes ayant diverses identités et expressions de genre, qui ne sont pas conformes aux notions stéréotypées de la définition de fille/femme ou de garçon/homme dans la société. Les personnes trans englobent celles dont l'identité de genre est différente de leur sexe assigné à la naissance (qu'elles soient prépubères ou postpubères et qu'elles aient subi ou non une forme quelconque d'intervention médicale), ainsi que les personnes qui s'identifient comme transgenres, transsexuelles, non conformes au genre (diversité de genre ou genre allosexuel) et ayant d'autres identités. Trans est utilisé comme terme général dans le présent document, mais on reconnaît que les personnes non conformes au genre ou les personnes dont l'identité de genre diffère du sexe assigné à leur naissance ne s'identifient pas toutes comme trans.

bispirituel (adjectif) : traduction du terme [Anishinaabemowin](#) *niizh manidoowag*, qui signifie une personne qui incarne à la fois un esprit masculin et féminin. L'activiste Albert McLeod a créé le terme, en 1990, pour faire largement référence aux communautés gaies, lesbiennes, bisexuelles, transgenres et queers (LGBTQ) des peuples



autochtones. Il est utilisé par certains peuples autochtones pour décrire leur genre, leur identité sexuelle et spirituelle.

AMA : Agence mondiale antidopage (AMA), une organisation internationale indépendante, composée et financée à parts égales par le mouvement sportif et les gouvernements du monde entier. Ses activités principales comprennent la recherche scientifique, l'éducation, le développement de capacités antidopage et la surveillance du Code mondial antidopage (Code de l'AMA) – le document harmonisant les politiques antidopage dans tous les sports et tous les pays – ce qui comprend les infractions possibles aux règlements antidopage.

Code de l'AMA : le Code mondial antidopage, document de base de l'AMA qui fournit un cadre aux politiques, règles et règlements antidopage des organisations sportives et des autorités publiques, conçu pour harmoniser les politiques antidopage et assurer que les normes sont les mêmes pour tous les athlètes.

nous, notre, nos : sauf indication contraire, signifie Patinage Canada.

II. Principes directeurs

La vision de Patinage Canada est d'inspirer tout le monde à vivre la joie du patinage. Dans la poursuite de cet objectif, Patinage Canada accorde la plus haute priorité à l'établissement d'un environnement sécuritaire, professionnel, inclusif et respectueux de tous les participants de la communauté du patinage.

Le présent protocole et les principes directeurs des activités et des événements de patinage nationaux de Patinage Canada, tels qu'ils sont énoncés ci-dessous, appuient notre vision, notre mission et nos valeurs, ainsi que notre Programme national de sport sécuritaire global, et sont rédigés de façon à favoriser l'inclusion et la non-discrimination.

- Chaque personne, peu importe son identité de genre, son expression de genre ou son orientation sexuelle devrait avoir des chances égales de participer à notre sport et de viser l'excellence à tous les niveaux et à tous les titres, aucun patineur ou athlète n'ayant un avantage concurrentiel injuste et disproportionné.
- Chaque personne, peu importe son identité de genre, son expression de genre ou son orientation sexuelle devrait adopter la diversité et l'inclusion, afin d'assurer un environnement et une culture qui sont sûrs, accueillants, équitables, diversifiés, inclusifs, exempts de discrimination, de harcèlement et d'abus.
- Chaque personne, peu importe son identité de genre, son expression de genre ou son orientation sexuelle devrait renforcer, par l'éducation et la sensibilisation, un environnement et une culture de diversité et d'inclusion qui



sont respectueux, accueillants, équitables, accessibles et qui ne tolèrent pas la discrimination, le harcèlement ou l'abus.

- Toute personne, peu importe son identité de genre, son expression de genre ou son orientation sexuelle a droit à la vie privée et à ce que tous les renseignements personnels identifiables soient traités de façon confidentielle et conformément au Code de protection de la vie privée de Patinage Canada et aux lois applicables.

III. Protocoles pour la création d'un environnement respectueux

- **Utilisation du nom et des pronoms : nous utiliserons un langage inclusif lors des événements de Patinage Canada. De plus,** nous nous efforcerons d'apprendre et d'utiliser le nom et les pronoms auxquels les employés de Patinage Canada et ses bénévoles d'événements s'identifient.
- **Utilisation des toilettes, des vestiaires et d'autres installations : sous réserve des limites que pourrait imposer l'infrastructure des installations,** Patinage Canada fera tout son possible pour assurer, à toutes les personnes, un accès sûr aux toilettes, aux vestiaires et à d'autres installations, ainsi que leur utilisation, conformément à leur identité ou expression de genre.
- **vêtements, images et langage inclusifs au niveau du genre :** Patinage Canada s'assurera que ses codes vestimentaires respectent l'identité ou l'expression de genre d'une personne. Les images que nous utilisons dans nos documents écrits, nos vidéos et notre matériel en ligne refléteront la diversité de notre organisation et emploieront un langage inclusif au niveau du genre dans toutes les communications. Un langage discriminatoire ne sera pas toléré, conformément au code de déontologie, au Programme national de sport sécuritaire et à la Politique de signalement et de résolution d'inconduites et procédure qui en relève de Patinage Canada.
- **protection du droit individuel à la vie privée et à la confidentialité :** Patinage Canada reconnaît le droit à la vie privée de toutes les personnes auxquelles ce protocole s'applique. Des renseignements sur le genre ne sont demandés que pour assurer une prestation des services, des événements ou des programmes, d'une manière qui est inclusive et pour laquelle l'abstention n'entraînera aucune conséquence. Nous respecterons et protégerons la vie privée et la confidentialité de tout employé ou membre qui est trans, reconnaissant que l'omission de le faire pourrait mettre en péril cette personne.
- **Mobilisation et renforcement par l'éducation et la sensibilisation :** Patinage Canada s'engage à éduquer les employés, les membres, les adhérents et les sections de Patinage Canada et à les sensibiliser à l'importance de l'inclusion des personnes trans au moyen d'engagements en matière d'équité, de diversité et d'inclusion.



- **Référence** : pour plus de renseignements, veuillez consulter les ressources de Patinage Canada sur l'équité, la diversité et l'inclusion, sur le site Web www.patinagecanada.ca.

III. Critères d'admissibilité des personnes trans pour la participation aux événements de patinage

Participation à des événements nationaux sanctionnés par Patinage Canada

- Les patineurs participant à des événements nationaux sanctionnés par Patinage Canada et qui s'identifient comme trans peuvent participer dans la catégorie de genre dans laquelle ils s'identifient. Les personnes qui s'identifient comme filles ou femmes sont autorisées à concourir en patinage en simple, dans des épreuves féminines ou dans toute épreuve par équipe de tels événements. Les personnes qui s'identifient comme garçons ou hommes sont autorisées à concourir en patinage en simple, dans des épreuves masculines ou dans toute épreuve par équipe de tels événements. Toutes les identifications, par nos athlètes, de l'identité de genre sont considérées être faites de bonne foi et ne nécessitent aucune autre divulgation ou documentation.
- Patinage Canada s'engage envers l'égalité des genres et l'inclusion de personnes non binaires (y compris les personnes allosexuelles, non conformes au genre, de diverses identités de genre, bispirituelles et intersexuées) et continuera à examiner des façons d'être plus inclusif à cet égard. Pour l'instant, les patineurs qui s'identifient en dehors de la binarité de genre et les patineurs qui présentent des traits intersexués sont invités à s'inscrire aux épreuves dans la catégorie de genre qui fait le plus de sens pour eux.

Participation à des événements internationaux relevant de l'ISU et à de grands jeux internationaux

- Patinage Canada s'est engagé à travailler avec le CIO et les organisations de jeux internationaux et à se tenir au courant des politiques d'admissibilité connexes, au niveau international, qui pourraient avoir une incidence sur les athlètes trans de Patinage Canada. Parmi les politiques et publications récentes sur l'admissibilité, mentionnons les suivantes :
 - la politique de l'ISU sur les personnes transgenres qui définit les conditions permettant aux patineurs transgenres de participer aux championnats de l'ISU et aux compétitions internationales applicables, dans la catégorie des compétitions qui sont conformes à leur identité de genre;
 - le cadre du CIO sur l'équité, l'inclusion et la non-discrimination fondées sur l'identité de genre et les variations de sexe) concernant la participation des athlètes transgenres qui encourage une approche fondée sur des données probantes et assure une compétition sûre et équitable, dans le contexte de l'inclusion et de la non-discrimination.



- Étant donné que Patinage Canada est une fédération membre de l'ISU, les critères d'admissibilité établis par l'ISU, ou toute organisation de jeux internationaux, prévaudront, le cas échéant. Nous nous assurerons que nos athlètes sont bien informés de ces conditions d'admissibilité et nous travaillerons avec nos athlètes trans à leur demande, pour pleinement appuyer leurs choix en matière d'admissibilité.

Référence : pour tous les détails au sujet de la politique sur les personnes transgenres de l'ISU et le cadre du CIO sur l'équité, l'inclusion et la non-discrimination fondées sur l'identité de genre et les variations de sexe, veuillez consulter les ressources et les documents connexes.

IV. Exigences de la lutte contre le dopage

- Patinage Canada encourage les athlètes trans à obtenir des renseignements concernant le statut de tous les médicaments qu'ils prennent ou traitements, afin de déterminer leurs besoins d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) pour l'utilisation de médicaments interdits et pour assurer leur conformité au Programme canadien antidopage (PCA) du CCES et aux exigences des règlements antidopage de l'ISU et du Code de l'AMA, au besoin. Le CCES aide tous les athlètes en ce qui concerne les tâches susmentionnées.

Référence : pour tous les détails sur le PCA du CCES, les règles antidopage de l'ISU, les exigences du Code de l'AMA et la Politique sur les personnes transgenres de l'ISU, voir les ressources et les documents connexes.

V. Résolution des problèmes concernant l'identité et l'expression de genre

- Toute personne qui estime avoir été victime de discrimination, d'abus, d'intimidation, de harcèlement, de harcèlement sexuel, de diffamation ou victimisée en raison de son identité ou de son expression de genre est fortement encouragée à prendre les mesures appropriées, dans le cadre de notre Programme national de sport sécuritaire, en particulier conformément à notre Politique de signalement et de résolution d'inconduites.

Gouvernance et surveillance

La présente politique est examinée et approuvée au moins tous les trois (3) ans, ou plus tôt s'il y a des changements dans le secteur, les lois ou les règlements, dans le cadre de la validation de la politique, conformément à la politique sur la gestion des politiques et aux procédures connexes.

Ressources et documents connexes

Législation

- Loi canadienne sur les droits de la personne
- Code des droits de la personne de l'Ontario



- Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques

Politiques de Patinage Canada

- Politique antidopage
- Code de déontologie
- Énoncé sur l'équité, la diversité et l'inclusion
- Politique de signalement et de résolution d'inconduites et procédure qui en relève
- Code de confidentialité
- Manuel de sport sécuritaire

Autres ressources

- Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique (ACAFS)
- Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES)
 - Programme canadien antidopage (PCA) et règlements et politiques relevant du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) (<https://www.cces.ca/fr/adoption-du-pca>)
- Créer des milieux authentiques (The 519)
- Comité olympique canadien (COC)
 - Politique du COC sur la gestion des plaintes en matière de sport sécuritaire
 - Code d'éthique du COC
- Sport Canada
 - Sport Canada – Politique canadienne contre le dopage dans le sport – 2011, tel qu'elle est modifiée de temps à autre
 - Politique canadienne du sport
 - Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS)
- Comité international olympique (CIO), Cadre de l'équité, l'inclusion et la non-discrimination sur la base de l'identité sexuelle et de l'intersexuation (novembre 2021)
- Union internationale de patinage (ISU)
 - Règlements antidopage de l'ISU et procédures qui en relèvent et cours de formation (<https://www.isu.org/clean-sport/anti-doping>)
 - Politique de protection des athlètes de l'ISU
 - Politique sur les personnes transgenres de l'ISU (Communication n° 2440, 2 décembre 2021) (<https://www.isu.org/inside-isu/isu-communications/communications/26066-isu-communication-2422/file>)



- AMA (Agence mondiale antidopage)
 - Guides de référence pour les athlètes, guides de référence pour les entraîneurs, etc. (<https://www.wada-ama.org/fr/recherche>)
 - Standards internationaux et lignes directrices (<https://www.wada-ama.org/fr/ressources/code-mondial-antidopage>)
 - Liste des interdictions de l'AMA (<https://www.wada-ama.org/fr/ressources/science-medecine/documents-de-la-liste-des-interdictions>)

Questions et coordonnées

Pour toute question ou pour plus de renseignements, veuillez contacter Sport sécuritaire

Courriel : safesport@skatecanada.ca

Téléphone : 1-888-747-2372, poste 703